

Conditions générales de vente - La Brasserie du Digital

ARTICLE 1 - Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles La Brasserie du Digital (ci-après désignée le « Prestataire ») fournit aux Clients professionnels (ci-après désignés « Les Clients ou le Client ») qui lui en font la demande, via le site internet du Prestataire ou par contact direct, des Services de mise à disposition de locaux contenant des espaces de travail partagés et des bureaux ainsi que les Services associés décrits à l'article 2 (ci-après ensemble désignés les « Services ») pour accompagner l'émergence et le développement numérique des entrepreneurs sur la Haute-Loire.

Les Services sont rendus dans des locaux situés 4 rue du Pensionnat Notre Dame de France - Cité numérique du Pensio 43000 LE PUY-EN-VELAY (ci-après désignés les « Locaux »).

Les coordonnées du Prestataire sont les suivantes :

La Brasserie du Digital, Association de Loi 1901 immatriculée au registre national des associations sous le numéro W432007666, dont le siège social est situé 4 rue du Pensionnat Notre Dame de France - Cité numérique du Pensio 43000 LE PUY-EN-VELAY, inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro 882 742 273.

Tél. : 04 43 18 01 25

Adresse électronique :

contact@labrasserieudigital.com

site Internet : www.labrasserieudigital.com

numéro TVA intracommunautaire :

FR52882742273

Les présentes conditions générales de vente constituent, conformément à l'article L 441-1 du Code de Commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties.

Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tous les Services rendus par le Prestataire auprès des Clients de même catégorie, quelles que soit les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces conditions générales de vente sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès du Prestataire.

Toute commande de Services implique, de la part du Client, l'acceptation des présentes conditions générales de vente.

Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs du Prestataire sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment.

Le Prestataire est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles.

En l'absence d'une jouissance exclusive, le Client prend acte que les dispositions des articles 1709 et suivants du Code Civil relatives aux baux à loyer, celles de l'article 57A de la loi du 23 décembre 1986 relatives aux baux

professionnels et celles des articles L 145-1 et suivants du Code de Commerce relatives aux baux commerciaux ne s'appliquent pas au présent contrat, celui-ci ne constituant pas un bail.

ARTICLE 2 - Description des Services

2.1 Les Services

Le Prestataire met à la disposition du Client, dans les Locaux, selon les modalités et conditions fixées aux présentes, les Services qui suivent :

- un espace de travail partagé et non personnellement affecté, commercialisé à la demi-journée, journée ou au mois selon la formule choisie
- un espace de travail partagé et affecté, commercialisé au mois selon la formule choisie
- 4 bureaux fermés
- un accès à des salles de réunion et conférence non personnellement affectées, décompté en demi-journée ou journée entière
- un accès à des conférences et des temps forts en libre accès ou payant selon conditions
- une connexion internet professionnelle fibre en libre accès
- du café, du thé, des tisanes et de l'eau en libre accès
- un casier fermé (option payante), en libre accès (hors bureau fermé)
- des services d'impression, de photocopieur et de scanner selon la formule choisie
- des services de privatisation sur devis
- des accompagnements d'entreprises
- un accès illimité aux 3 cabines téléphoniques aménagées
- un accès à l'espace de convivialité
- un accès illimité aux événements organisés par La Brasserie du Digital
- accès eau, électricité, chauffage, climatisation
- nettoyage et entretien quotidien
- sécurisation des locaux
- accès par badge

et tout autre service que le Prestataire jugera utile de proposer au Client, à sa libre discrétion.

Il n'est fourni au Client ni ordinateur, ni adresse électronique personnelle. Aucun téléphone, que ce soit fixe ou mobile, n'est mis à la disposition du Client dans le cadre des Services. Il ne peut émettre ou recevoir des communications téléphoniques dans les Locaux que sur son téléphone mobile personnel et dans les endroits dédiés à cet effet.

2.2 Modalités d'accès et horaires d'ouverture

2.2.1 Accès

L'accès aux locaux n'est possible qu'aux horaires d'ouverture établis par le Prestataire en fonction du type de services choisi par le Client. L'accès sera possible sur rendez-vous après avoir réalisé la réservation et le paiement de la prestation. Le personnel du Prestataire sera alors présent pour accueillir Le Client.

Le Client doit présenter son badge d'accès en cours de validité devant le lecteur situé à l'extérieur du local pour pouvoir y entrer. Chaque badge est individuel à ce titre il est impératif que chaque Client qui entre dans les Locaux présente son badge à l'entrée. Ce système sert aussi à garantir la sécurité de tous les occupants du lieu ainsi que du matériel présent à l'intérieur.

Le Client s'engage à n'introduire personne dans les Locaux, à l'exception des visiteurs occasionnels tels que des prospects, clients ou fournisseurs qui devront être préalablement identifiés à l'accueil et accompagnés par le Client en tout temps.

Le Client s'engage à conserver son badge précieusement et à ne le remettre à personne. Dans le cas où le Client viendrait à ne pas respecter cette condition, le Prestataire se réserve le droit de résilier l'abonnement du Client sans préavis et sans possibilité de remboursement. En cas de préjudice lié au non-respect de cette règle (par exemple : vol de matériel, nuisance, perte de clientèle, etc..) le Prestataire pourra engager les poursuites judiciaires adéquates.

Dans le cas où le Client perdrait son badge, il s'engage à en informer immédiatement le Prestataire. Le remplacement du badge du Client lui sera facturé au prix de trente euros TTC (30 € TTC).

2.2.2 Horaires d'ouverture

Les Locaux sont accessibles du lundi au vendredi, de 8 heures 30 à 18 heures 30 pour les Clients ayant souscrit à la formule « Nomade » et sept jours sur sept - 24h/24h pour les Clients « résidents ».

Concernant la salle de conférence, les plages horaires peuvent être étendues sur devis.

Le Prestataire se réserve toutefois la possibilité de fermer ses Locaux aux Clients Nomades, à sa libre discrétion, pendant certaines périodes, notamment de congés. Les Clients Nomades seront préalablement informés de cette fermeture par tous moyens utiles.

2.2.3 Réservation de salles de réunion et de conférence

L'utilisation des salles de réunion et de conférence s'effectue en fonction de leur disponibilité et des réservations, du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 18 heures 30.

La réservation s'effectue par téléphone ou en envoyant une invitation de réunion à l'adresse suivante : contact@labrasserieudigital.com sur le site internet www.labrasserieudigital.com.

Les réservations sont traitées du lundi au vendredi (ci-après : les « Jours de réservation »), de 8h30 à 18h30 (ci-après : les « Horaires de réservation »). La réservation doit être effectuée durant les Jours et Horaires de réservation, au plus tard 24 heures avant la date et l'heure fixées pour l'utilisation et mentionner la durée prévue de celle-ci.

Concernant la réservation de la salle de conférence, la réservation doit se faire au plus tard une semaine avant la date et l'heure fixées pour l'utilisation et mentionner la durée prévue de celle-ci.

La réservation est confirmée dès que le Client a procédé à son paiement. Aucun remboursement ne sera réalisé en cas d'annulation de la réservation par le Client.

2.2.4 Effets personnels et utilisation des casiers fermés

Les Clients sont seuls responsables de leurs effets personnels. Le Prestataire décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de biens matériels personnels pouvant survenir à l'intérieur des locaux (y compris dans les casiers fermés à clé). Il est recommandé au Client de contracter une assurance vol valable hors du domicile. Le Client renonce à tout recours à l'encontre du Prestataire et/ou de son assurance en cas de perte, vol ou dommage sur ses effets personnels.

L'accès aux Services proposés par le Prestataire est réservé aux personnes dûment identifiées, ayant un abonnement actif en cours, et à jour de leurs paiements.

ARTICLE 3 - Prix des services

Les Services sont fournis soit sur abonnement, soit en dehors d'un abonnement.

3.1 Commandes

La commande des Services se fait auprès du Prestataire par courriel, téléphone ou directement sur place.

Les ventes de Services ne sont parfaites qu'après acceptation expresse et par écrit de la commande du Client par le Prestataire, matérialisée par un accusé de réception émanant du Prestataire.

3.2 Durée et tarifs

Les Services proposés par le Prestataire sont fournis aux tarifs figurant en annexe des présentes conditions générales de vente. Les tarifs s'entendent nets et HT.

Le Client peut accéder aux Services sans abonnement selon une tarification à la journée. Dans ce cas, le paiement s'effectue comptant avant d'accéder aux Services.

Les abonnements sont souscrits pour une durée déterminée. Ils sont facturés mensuellement, par période allant du premier au dernier jour de chaque mois. Tout mois commencé est dû.

Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client lors de chaque fourniture de Services.

Les tarifs des abonnements et prestations figurent en annexe des présentes conditions générales de vente.

Aucun escompte ne sera pratiqué par le

Prestataire pour paiement avant la date figurant sur la facture ou dans un délai inférieur à celui mentionné aux présentes conditions générales de vente.

3.3 Révision des prix

Les prix des Services peuvent faire l'objet d'une révision par le Prestataire à tout moment. Le Prestataire s'engage à en informer les Clients par tout moyen utile. La modification des prix est sans incidence sur les abonnements en cours. Elle s'applique en revanche à toute nouvelle souscription intervenant après son entrée en vigueur. Le Client qui n'accepterait pas les nouveaux prix est libre de résilier son abonnement selon les modalités prévues à l'article suivant. Le Client est réputé avoir accepté les nouveaux prix si, postérieurement à leur entrée en vigueur, il a recours aux Services.

ARTICLE 4 - Abonnements

4.1 Etat des lieux

Pour tout abonnement, un état des lieux numérique contradictoire sera effectué lors de la mise à disposition et de la restitution des espaces de travail. La dégradation du lieu ou du mobilier mis à disposition du Client au-delà d'une usure liée à une utilisation normale, ainsi que la soustraction d'un objet ou meuble, sera facturée en sus au Client et décomptée du dépôt de garantie. Sera notamment considérée comme anormale, toute utilisation qui ne respecterait par les règles détaillées dans les présentes conditions générales de vente.

4.2 Dépôt de garantie

En sus du paiement de la première échéance, le Client verse au Prestataire à la signature du contrat une somme correspondant à un mois d'abonnement, à titre de dépôt de garantie. L'accès par le Client aux Locaux est conditionné au versement préalable dudit dépôt.

Ce dépôt de garantie sera encaissé par le Prestataire dès sa remise par le Client.

Il est versé en garantie des sommes dues pour la fourniture des Services et en garantie de la remise en état de l'Espace de travail. Il est conservé par le Prestataire pendant toute la durée du contrat, jusqu'au règlement définitif de toute somme que le Client pourrait devoir au Prestataire à l'expiration du présent contrat.

Dans l'hypothèse où le dépôt de garantie versé par le Client serait inférieur au montant des remises en état opérée par le Prestataire au terme du contrat, le Client s'engage à rembourser au Prestataire la différence entre la valeur des remises en état justifiées sur factures et le dépôt de garantie.

4.3 Facturation

Le Prestataire facture le Client selon la formule choisie par ce dernier.

Le paiement de la première échéance s'effectue au prorata du temps restant entre la date de souscription et le dernier jour du mois

courant. Il est exigible au plus tard au jour d'entrée dans les Locaux.

Ensuite, la facturation interviendra le 5 de chaque mois.

Tout renouvellement du contrat pourra donner lieu à une modification de tarification.

Le Prestataire s'engage à notifier tout changement de tarif au Client avec un préavis d'un mois par courriel.

4.4 Mode de paiement

Le prix est payable par chèque bancaire, par virement bancaire ou par prélèvement SEPA.

Aucun frais supplémentaire, supérieur aux coûts supportés par le Prestataire pour l'utilisation d'un moyen de paiement ne pourra être facturé au Client.

4.5 Retard ou défaut de paiement

Conformément à l'article L 441-10 du Code du commerce, tout paiement tardif donnera lieu à l'application d'un taux d'intérêt de retard égal à celui appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Le Client s'acquittera également envers le Prestataire d'une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 40 euros, sans préjudice de tous les autres frais engagés par le Prestataire pour obtenir le recouvrement des sommes dues.

4.6 Fin de l'abonnement - Résiliation

L'abonnement prend fin à la date d'expiration convenue.

A l'expiration du présent contrat, le Client s'engage à avertir qui de droit qu'il n'a plus d'activité au sein des Locaux.

Le Prestataire peut résilier de plein droit et avec effet immédiat le présent contrat en cas de violation par le Client de ses obligations au titre des Conditions Générales après une mise en demeure demeurée infructueuse pendant 15 jours. Le Client restera tenu du règlement complet des Services commandés.

4.7 Courrier

Le Client donne mandat au Prestataire, qui l'accepte, de réceptionner à l'accueil en son nom tout courrier ou colis lui étant destiné.

Ces derniers seront stockés à proximité de l'accueil.

Le Client peut venir les récupérer sur demande aux horaires d'ouverture habituels de l'accueil.

Les courriers ou colis non réclamés au bout de 30 jours seront retournés à la Poste.

Le Client décharge le Prestataire de toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'un courrier ou colis.

Le Client reconnaît et accepte en particulier que le Prestataire ne saurait être tenu responsable de l'état de livraison d'un colis et

qu'il n'en vérifiera pas le contenu.

Le service de réception des courriers et colis est limité aux Clients ayant un abonnement actif. Il n'est pas disponible pour les Clients « Nomades ».

Le service de réception des courriers et colis ne constitue pas un contrat de domiciliation.

ARTICLE 5 - Rabais, remises et ristournes

Le Client pourra éventuellement bénéficier de rabais, remises et ristournes à négocier avec le Prestataire, en fonction du volume de Services commandés en une seule fois, ou de la régularité de ses commandes.

ARTICLE 6 - Obligations des parties

6.1 Obligations du Prestataire

Le Prestataire met à disposition du Client un espace de travail et tout ou partie des Services désignés à l'article 2.1 ci-dessus. Le Prestataire conserve le droit d'accès à l'Espace de travail à tout moment, notamment à des fins d'entretien et de maintenance. Le Prestataire pourra accéder à ces différents espaces de travail, sans le notifier à l'avance au Client, du moment que le Prestataire n'occupe pas un bureau ou un poste de travail réservé au Client.

Le Prestataire s'engage, sur demande et sous réserve de disponibilité des Locaux, à fournir les Services sélectionnés par le Client aux conditions prévues dans les présentes conditions générales de vente.

Le Prestataire ne peut garantir la sécurité informatique absolue de son réseau et il revient au Client de faire le nécessaire pour se protéger de toute attaque ou intrusion qui seraient préjudiciables à ses données. Le Prestataire s'efforce de proposer au Client une qualité de réseau satisfaisante, mais n'est pas en mesure de garantir une parfaite disponibilité du réseau mis à disposition par son fournisseur à tout moment.

Le Prestataire décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans l'espace de travail.

6.2 Obligations du Client

Le Client s'interdit d'apporter des modifications à l'espace de travail (dans les bureaux fermés, interdiction notamment d'accrocher des objets personnels sur les murs) et s'engage à en prendre le plus grand soin.

Le Client répond de tout dommage causé de son fait ou du fait de toute personne se trouvant dans l'espace de travail avec sa permission expresse ou tacite.

Le Client doit être assuré pour son activité professionnelle (Assurance civile professionnelle).

Le Client est responsable du matériel qu'il pose sur son espace de travail, le Prestataire ne pourra être tenu responsable d'un vol dans les espaces. Dans le cadre d'une effraction constatée, le Prestataire pourra faire jouer son assurance afin de rembourser le Client du

préjudice subi. Ce remboursement se fera dans la limite de ce que le Prestataire obtient de son assurance et sur présentation des justificatifs. Il est donc recommandé au Client de prendre une assurance supplémentaire pour assurer ses biens.

Le Client n'aura en aucun cas le droit de sous-louer ou donner accès à l'espace à un tiers.

Le Client est seul responsable de son utilisation d'Internet. Il s'engage à respecter la législation en vigueur en la matière et notamment il s'interdit toute fraude informatique, toutes atteintes à la personnalité et aux mineurs, toutes infractions à la propriété industrielle et intellectuelle.

Le Client s'engage à tenir informé le Prestataire de toute modification concernant son activité, et à déclarer tout changement relatif à sa forme juridique et son objet, ainsi qu'au nom et domicile personnel des personnes ayant le pouvoir de l'engager.

Le Client s'engage à traiter et considérer comme confidentielles toutes les informations des personnes physiques ou morales ayant une activité au sein de l'espace de travail, dont il pourrait avoir connaissance, par écrit ou oral. En particulier, le Client s'engage à ne jamais consulter les documents entreposés dans l'espace de travail par un tiers à moins d'y avoir été explicitement invité par celui-ci.

Le Client s'engage à respecter les règles élémentaires de savoir-vivre et de savoir-être en collectivité ainsi que le règlement intérieur des Locaux, affiché dans ceux-ci.

Le Client s'interdit expressément de débaucher, de quelque manière que ce soit, l'un quelconque des membres du personnel du Prestataire, ou tout salarié des entreprises résidentes de La Cité Numérique du Pensio, pendant toute l'exécution du présent contrat.

Le Client s'interdit également de proposer aux personnes présentes dans les Locaux des prestations de coworking, de location d'espaces et/ou d'accompagnement d'entreprises.

ARTICLE 7 - Responsabilités et garanties

Dans le cadre de l'utilisation des Services proposés par le Prestataire, le Client reconnaît et accepte expressément :

- que la navigation sur Internet se fait sous sa seule responsabilité. Le Prestataire n'est en aucun cas responsable de l'utilisation qui est faite par le Client de son propre matériel informatique ou du matériel mis à sa disposition par le Prestataire, de son comportement sur internet, des sites qu'il consulte, des informations ou écrits auxquels il accède via sa navigation Internet, ni des informations ou écrits qu'il transmet sur Internet ;
- qu'en cas de non-respect des règles énoncées dans les présentes conditions générales de vente ou de non-respect de la législation française en vigueur, le Prestataire pourra librement exclure le

bénéfice de ses Services au Client sans possibilité de remboursement ou de dédommagement ;

- qu'il doit veiller personnellement à protéger l'ensemble de son matériel informatique contre les virus et autres attaques. Le Prestataire se réserve le droit de déconnecter l'équipement informatique du Client et suspendre son accès aux Services s'il estime que l'équipement ou les logiciels utilisés par le Client ne sont pas ou plus appropriés à une connexion au réseau du Prestataire ;
- qu'il ne peut utiliser le service Internet du Prestataire dans le but d'effectuer des tentatives de violation, réussies ou non, de la sécurité d'un réseau, d'un service ou de tout autre système (parmi les activités interdites figurent de manière non exhaustives les tentatives suivantes : piratage, pénétration, espionnage ou utilisation de systèmes sans autorisation ; balayage de ports ; attaques par déni des Services de diffusion de virus ou de tout autre logiciel malveillant). Le Prestataire se réserve le droit de suspendre l'accès à Internet de tout Client dès réception de l'avis constatant un tel abus de la part d'une autorité Internet ou d'un fournisseur d'accès à Internet ;
- qu'il est seul responsable de ses effets personnels, et notamment de tout document et matériel qu'il apporte au sein des Locaux, ces éléments étant sous sa seule surveillance. Le Prestataire n'est pas responsable des éventuels vols de biens appartenant au Client et survenant dans les Locaux ;
- qu'il est seul responsable de son badge ou tout autre dispositif d'accès aux Locaux ou d'identification et des personnes à qui il donne les dispositifs d'accès, pendant la durée de l'abonnement, le Client s'engageant à restituer les dispositifs d'accès au Prestataire à la fin de l'abonnement ;
- qu'il est seul responsable de la confidentialité de son mot de passe et de la sécurité de son dispositif d'accès, et s'engage à prévenir le cas échéant le Prestataire, par le biais de l'adresse contact@labrasserieudigital.com de toute tentative d'utilisation de ses dispositifs d'accès par un tiers.

Le Prestataire ne peut garantir une disponibilité de connexion des Services Internet dans les Locaux et ne pourra être tenu responsable de tout bogue, panne, ou dysfonctionnement résultant d'un cas de force majeure. En cas de panne ou de dysfonctionnement des Services du réseau Internet, le Prestataire fera ses meilleurs efforts pour assurer le dépannage dans un délai raisonnable.

En conséquence, le Prestataire décline toute responsabilité pour tout dommage ou atteinte à l'état de fonctionnement de l'équipement informatique du Client installé dans les Locaux et ne saurait être tenu responsable de toute perte ou dommage subi par cet équipement, pour quelle que cause que ce soit.

Le Prestataire ne saurait non plus être responsable des dommages indirects subis par le Client, notamment la perte de profits

découlant ou résultant de la perte de service ou de la dégradation de la connexion/l'accès à Internet, ni des dommages directs résultants de l'utilisation de l'ensemble des Services par le Client.

Le Prestataire n'est en aucun cas responsable de dommages causés aux Clients par la faute, par négligence ou imprudence, de sociétés tierces intervenant dans les Locaux, dont notamment les Services de ménage, sécurité, entretien, maintenance ou conciergerie.

Toute détérioration par le Client des Locaux ou du matériel et des meubles installés dans les Locaux et mis à disposition du Client lui sera facturée. Le Prestataire se réserve en outre le droit de solliciter tous dommages et intérêts aux fins de réparations des dommages causés et de leurs conséquences.

Dans l'hypothèse d'un défaut de fourniture des Services contractuels, la responsabilité du Prestataire ne pourrait être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et sera limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit. Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le Prestataire, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de deux jours ouvrés à compter de leur découverte. Le Prestataire rectifiera ou fera rectifier, à ses frais exclusifs, selon les modalités adéquates et agréées par le Client, les Services jugés défectueux. En tout état de cause, au cas où la responsabilité du Prestataire serait retenue, la garantie du Prestataire serait limitée au montant HT payé par le Client pour la fourniture des Services.

ARTICLE 8 - Propriété intellectuelle

Toute utilisation, reproduction, copie, diffusion à titre commercial, publicitaire ou promotionnel, d'un ou de plusieurs éléments de Propriété Intellectuelle appartenant au Prestataire est interdite, sauf autorisation préalable et écrite du Prestataire.

Les éléments de propriété intellectuelle du Prestataire comprennent :

- les noms commerciaux, marques déposées, slogans, logos, design, signes distinctifs, images, photographies, contenus et tout autre élément d'identification du Prestataire,
- les photographies et illustrations de tout ou partie des Locaux où sont fournis les Services.

Toute représentation, reproduction, exploitation partielle ou totale des éléments de la propriété intellectuelle du Prestataire par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation préalable et écrite de ce dernier serait susceptible de constituer une contrefaçon, au sens des articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

L'accès aux Locaux et aux Services du Prestataire ne confère aucun droit au Client sur les éléments de propriété intellectuelle du Prestataire.

ARTICLE 9 - Droit à l'image

Le Client autorise expressément le Prestataire à réaliser des photographies et/ou de vidéos le représentant dans les Locaux et à exploiter ces images gratuitement et de manière non exclusive dans le but de promouvoir les Services du Prestataire. Les photographies ou vidéos susmentionnées sont notamment susceptibles d'être diffusées sur le site internet du Prestataire (www.labrasserieudigital.com) et/ou, en ce qui concerne les photographies, sur les catalogues et prospectus publicitaires distribués par Prestataire.

Le Client autorise également le Prestataire à reproduire lesdites photographies et vidéos et à les communiquer au public, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, pour une durée de quinze ans.

ARTICLE 10 - Force majeure

Le Prestataire ne sera pas responsable et ne sera pas réputé avoir manqué à ses obligations en cas d'inexécution de la totalité ou d'une partie de celle-ci, si ce manquement est dû à un cas de force majeure.

ARTICLE 11 - Informatique et Libertés

Les données nominatives fournies par le Client sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures.

Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont enregistrées dans le fichier Clients du Prestataire. Ces données sont conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires, aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des commandes et des garanties éventuellement applicables.

Elles peuvent être communiquées aux éventuels partenaires du Prestataire chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes, sans que l'autorisation du Client soit nécessaire.

Le Client dispose, conformément aux réglementations nationale et européenne en vigueur, d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant. Ce droit peut être exercé par courrier adressé au Prestataire (La Brasserie du Digital 4 rue du Pensionnat Notre Dame de France - Cité numérique du Pensio 43000 LE PUY-EN-VELAY) ou par courriel à l'adresse électronique suivante : contact@labrasserieudigital.com.

ARTICLE 12 - Clause de nullité et indépendance des clauses

Dans le cas où l'une des dispositions des présentes conditions générales de vente serait déclarée nulle ou réputée non écrite, les autres dispositions resteraient applicables.

ARTICLE 13 - Loi applicable et attribution de juridiction

Les présentes conditions générales de vente et

les opérations qui en découlent entre le Prestataire et le Client sont régies par et soumises au droit français.

Toute réclamation doit faire l'objet d'une demande écrite auprès de La Brasserie du Digital - 4 rue du Pensionnat Notre Dame de France - Cité numérique du Pensio 43000 LE PUY-EN-VELAY ou à l'adresse électronique suivante : contact@labrasserieudigital.com préalablement à toute saisie du tribunal compétent.

TOUS LES LITIGES DECOULANT DES OPERATIONS VISEES PAR LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE OU AUXQUELLES LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE POURRAIENT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT LEUR VALIDITE, LEUR INTERPRETATION, LEUR EXECUTION, LEUR RESOLUTION, LEURS CONSÉQUENCES ET LEURS SUITES SERONT SOUMIS AU TRIBUNAL DE COMMERCE DU PUY EN VELAY (HAUTE-LOIRE), MEME EN CAS DE REFERE, DE DEMANDE INCIDENTE, DE PLURALITE DE DEFENDEURS OU D'APPEL EN GARANTIE.

ARTICLE 14 - Acceptation du Client

Les présentes conditions générales de vente sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables au Prestataire, même s'il en a eu connaissance.

Annexe : tarifs et Services